

Commission de la Mission, Conseil Général de la CMM

Termes de Référence

Vision et Mission de la Conférence Mennonite Mondiale (CMM)

La vision de la CMM est d'être une communion d'Églises anabaptistes liées les unes aux autres dans une communauté mondiale de foi pour la communion fraternelle, le culte, le service et le témoignage. La mission de la CMM est de (1) être une communauté mondiale de foi dans la tradition anabaptiste, (2) de faciliter les relations entre les églises anabaptistes dans le monde entier, et (3) se rapporter à d'autres communions chrétiennes et organisations mondiales.

Identité de la Commission de la Mission

Conformément à la constitution de la CMM, le Conseil général de la CMM a créé des commissions, dont la Commission de la Mission. La Commission de la Mission assure le leadership et l'inspiration pour la vision de la CMM dans les domaines de témoignage et de service.

Les fonctions générales des commissions de la CMM sont les suivantes :

1. Préparer les questions ou les matières pour examen par le Conseil général MWC.
2. Donner des orientations et proposer des ressources pour la CMM ou les églises membres.
3. Servir de facilitateur aux réseaux de la CMM qui travaillent ensemble sur des questions d'intérêt et d'objectif commun.

Conformément au point n ° 3, la Commission facilite deux réseaux mondiaux de la mission des églises et / ou organismes anabaptistes:

1. **La Fraternité Mondiale de la Mission (GMF):** une fraternité mondiale des églises et des groupes d'anabaptistes de mission qui se réunissent tous les trois ans pour promouvoir la consultation et la coopération dans la mission interculturelles en mettant l'accent sur le développement et l'extension de l'église.
2. **Réseau anabaptiste mondial de service (GASN):** une coalition mondiale d'organismes de services des églises anabaptistes qui se rencontrent tous les trois ans en mettant l'accent sur le service à « la veuve, à l'orphelin et à l'étranger » au-delà de l'église, comme témoignage de l'amour et de la compassion de Dieu pour tous.

Vision

1. Se lier les bras dans la mission - Nord, Sud, Est, Ouest.
2. Prier les uns pour les autres, s'encourager mutuellement, et travailler en partenariat de la façon dont Dieu nous conduit.
3. Apprendre les uns des autres.
4. Partager des ressources dans la mission - la prière, le personnel, l'enseignement et les finances.

Pour retrouver dans toutes les parties de l'église la vision apostolique de tout le corps du Christ engagé comme disciple fidèle, remplis de l'Esprit Saint, et s'adressant à tous ceux à qui le Seigneur nous conduit notre entourage et au-delà de nous.

Tâches

Les tâches spécifiques de la Commission de la Mission comprennent:

1. Faciliter le travail de la GMF et du GASN, y compris la planification budgétaire, la planification des programmes, et la collecte de fonds.
2. Projeter la vision et encourager la coopération pour l'engagement missionnaire mondiale, y compris à la fois les réseaux / agences de témoignage et de services de façon complémentaire.
3. Faciliter la communication sur le Site Internet (et autres) pour le témoignage et le service interculturel.
4. Ressourcer les groupes régionaux et locaux de la CMM pour témoignage et le service.
5. Initier et répondre à des conversations, des projets et au développement des ressources missionnaires au niveau du Conseil général de la CMM.

6. Encourager, façonner, et faciliter les lignes directrices pour la consultation, la coopération et le partenariat dans le témoignage et le service parmi les églises, les organismes et les réseaux anabaptistes.
7. Créer et distribuer une base de données sur les efforts des anabaptistes dans le domaine du témoignage et de service à travers le monde.
8. Faire chaque année des recherches et des rapports sur une frontière pour le témoignage et le service des anabaptistes.
9. Travailler avec les autres commissions du Conseil Général de la CMM (Foi & Vie, Paix, Diaconie) pour encourager un engagement fort, holistique et intégré dans le témoignage et le service.

Infrastructure

1. La Commission de la Mission est composée de onze membres, dont cinq nommés par le Conseil Général de la CMM (une personne de chaque continent), trois nommés conjointement par la FMM et le Conseil Général de la CMM, et trois nommés conjointement par le GASN et le Conseil Général de la CMM. Les six membres (3 de la FMM et 3 de GASN) sont nommés conjointement et représentent idéalement les cinq continents. Durée du mandat: six ans, avec cinq des membres nommés lors de la réunion triennale du Conseil Général de la CMM entre les rassemblements mondiaux et six parmi les membres nommés lors de la réunion triennale au moment du rassemblement mondial. Les membres peuvent faire jusqu'à deux mandats consécutifs de six ans chacun. Y compris le président, le total des membres de la Commission de mission est soit 11 ou 12.
2. Le président de la Commission de la Mission est sélectionné par le Comité Exécutif de la CMM. Durée du mandat: six ans, avec deux mandats consécutifs possibles. Le Président peut être choisi de l'extérieur ou l'intérieur de la composition régulière de la Commission de mission.
3. Le secrétaire de la Commission de la Mission sert la Commission Mission elle-même, le GMF, et le GASN. Le secrétaire aidera les sous-groupes et travaillera avec les présidents de la GMF et du GASN. C'est un poste de personnel de la CMM, et le secrétaire est responsable devant le président de la Commission de mission et le Secrétaire Général de la CMM.
4. Les deux présidents de la GMF et du GASN servent également comme vice-présidents de la Commission de la Mission. Ils sont choisis par la GMF et le GASN, respectivement, et comme vice-présidents de la Commission de la Mission ils sont approuvés par la Commission de Mission. Durée du mandat: six ans, avec deux mandats consécutifs possibles.
5. La Commission de la Mission se réunit en session plénière tous les 18 mois, au moment des rassemblements triennaux du Conseil général et une fois entre chacune de ces rencontres.
6. Au cours de réunions de la Commission de la Mission, le groupe se divise à des moments en deux sous-groupes pour la planification du programme de GMF et la planification des programmes du GASN. Chaque membre de la Commission de la Mission est membre de l'un de ces deux groupes.
7. De même, la Commission de la Mission peut aussi se diviser en sous-groupes pour des domaines tels que les finances, les réunions conjointes (GMF et GASN) la planification, les questions administratives, et d'autres choses que la Commission de la Mission fait, telle que la communication sur Internet.

- A approuvé en session conjointe de la Commission de la Mission et l'Équipe spéciale provisoire de la GASN, le 13 mai 2012, pour examen par le Comité Exécutif et par le Conseil Général de la CMM. Approuvé par le Comité Exécutif de la CMM, le 20 mai 2012.